Parc national de Port Cros

Orientation 2.6 Préserver les milieux de l’interface terre-mer

L’interface terre-mer concentre un ensemble très large d’habitats d’intérêt régional, national ou communautaire. Ils se caractérisent par la diversité de leurs situations, de leurs expositions, de leurs substrats, meubles ou rocheux, ainsi que par la diversité des espèces animales et végétales qu’ils renferment. Restaurer, protéger et développer une trame d’interface terre-mer permettra de renforcer les réservoirs de biodiversité littoraux (en particulier les habitats de plage et d’arrière plage et les habitats des falaises littorales) et marins. Ainsi la charte prend en considération de manière particulière ces milieux soumis aux pressions de conditions climatiques, hydrologiques et anthropiques très fortes.

4 mesures partenariales	Rôle de l’établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.6.1 Organiser le réseau de sentiers littoraux en évitant le morcellement des maquis et en juxtaposant des zones de quiétude terrestre et marine.	• Appui technique aux porteurs de projet	• Maîtrise d’ouvrage (sentier du littoral) sauf pour les communes de TPM	• Intercommunalités (TPM : compétence sentier du littoral) • DDTM • Animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • CELRL, CG83, PREMAR, CDP
2.6.2 Promouvoir et diffuser les modes de gestion des plages limitant l’érosion et préservant la biodiversité. Cette mesure incite notamment au maintien des laisses de mer, des banquettes de posidonies, des milieux dunaires et de la ceinture végétale halophile, à la recherche de techniques alternatives au tamisage et au	• Appui technique aux porteurs de projet • Organisation de visites d’échange	• Maîtrise d’ouvrage • Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques	• Intercommunalités • DDTM • Animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • CELRL, CG83, Agence de l’eau RMC, BRGM

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 15:04

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1876&id=8625&artlang=fr

rechargement des plages ainsi qu'à la résorption les points durs (murets, pontons...).			
2.6.3 Préserver la végétation halophile et reconstituer les systèmes dunaires, si la morphologie des plages le permet, afin de prévenir les dégradations engendrées par la fréquentation et par l'érosion marine.	• Appui technique aux porteurs de projet • Identification avec les partenaires des zones les plus sensibles et des zones de substitution et leur mise en place • Transfert d'expérience	• Maîtrise d'ouvrage • Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques	• Intercommunalités • CELRL, • CG83, • DDTM • Agence de l'eau RMC
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5044
Auteur : Salamatou SEYDOU
Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:56

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 15:04
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1876&id=8625&artlang=fr